

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 AOÛT 2009

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour d'août, de l'an deux mille neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :

René	Martineau	Maire
Léopold	Larouche	Conseiller (1)
Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
Claude	Hardy	Conseiller (5)
Luc	St-Pierre	Conseiller (6)

ABSENTE : Jocelyne Lefebvre Conseillère (2)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte. Il souhaite la bienvenue à monsieur Guillaume Morin, policier parrain, ainsi qu'au public.

09-08-099 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

09-08-100 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2009**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2009, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

PRÉSENTATION DU POLICIER PARRAIN

Monsieur Guillaume Morin se présente auprès des membres du Conseil et les conseillers se présentent également en spécifiant leur champ de responsabilité.

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Mesdames Karyne Chabot et Marie-Andrée Alarie demandent des informations concernant la présence et la garde de chevaux appartenant à madame Chabot sur la propriété de madame Alarie, dans le périmètre urbain. Monsieur René Martineau fait un résumé des événements aux membres du Conseil. Suit une discussion sur

les règlements de la Municipalité. Des vérifications seront faites auprès de l'inspecteur municipal.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MUNICIPAL DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

La conseillère, madame Jocelyne Wheelhouse, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du règlement # 178 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2009.

09-08-101

APPROBATION DES COMPTES

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois de juillet 2009, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante et un mille cinq cent quatre-vingt dollars et trente et un sous. (41 580,31\$)

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

09-08-102

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h10.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

09-08-101

Signé ce onzième jour d'août
de l'an deux mille neuf